

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis

UN AN..... \$2.00

SIX MOIS..... \$1.00

Étranger (Union postale.)

UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE
CHANGEMENT D'ADRESSE
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 1412

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC 1^{er} FEVRIER 1904

PIE X, PAPE

MOTU PROPRIO

Dès Notre première Encyclique à l'épiscopat du monde entier, faisant écho à tout ce qu'avaient décidé Nos glorieux prédécesseurs au sujet de l'action catholique du laïcat, Nous avons déclaré que cette entreprise était très louable et même nécessaire dans les conditions actuelles de l'Eglise et de la société civile.

Nous ne pouvions pas, en effet, ne pas louer hautement le zèle de tant d'illustres personnages qui, dès longtemps, se donnèrent à ce noble dessein, et ne pas louer aussi l'ardeur d'une jeunesse si choisie, qui s'est empressée avec joie d'apporter son concours à cette œuvre. Le XIX^e congrès tenu récemment à Bologne, et qui a été promu et encouragé par Nous, a suffisamment montré à tous, avec la vigueur des forces catholiques, ce qu'on peut obtenir d'utile et de salutaire, au milieu de populations croyantes, là où cette action est bien droite et disciplinée, et où règne entre tous ceux qui y concourent l'union de pensées, d'affections et d'œuvres.

Toutefois, ce Nous a été un grand chagrin de constater que, certains dissentiments, survenus parmi eux, aient suscité des polémiques par trop vives qui, si elles n'étaient opportunément réprimées, pourraient diviser ces forces et les rendre moins efficaces.

Aussi, comme avant le congrès Nous avons recommandé par dessus tout l'union et la concorde des esprits, afin qu'on pût, d'un commun accord, fixer tout ce qui se rapporte aux règles pratiques de l'action catholique, Nous ne pouvons Nous taire aujourd'hui. Et parce que les divergences de vues dans le domaine pratique s'infiltrèrent très facilement dans le domaine théorique, et que dans celui-ci aussi elles doivent nécessairement apparaître, il est bon de raffermir les principes auxquels doit se conformer toute l'action catholique.

Léon XIII, de sainte mémoire, Notre insigne prédécesseur, a tracé lumineusement les règles de l'action populaire chrétienne dans ses remarquables encycliques *Quod apostolici muneris* du 28 décembre 1878, *Rerum novarum* du 15 mai 1891, et *Graves de communi* du 18 janvier 1901 ; et encore dans une instruction particulière émanée de la Sacrée Congrégation des Affaires Ecclésiastiques extraordinaires du 27 janvier 1902.

Et Nous qui, non moins que Notre prédécesseur, voyons combien il importe que l'action populaire chrétienne soit correctement dirigée et conduite,

Nous voulons que ces règles très prudentes soient exactement et pleinement observées, et que personne n'ait la hardiesse de s'en écarter, si peu que ce soit.

Or, pour les avoir plus facilement présentes d'une façon vivante à l'esprit, Nous avons décidé de les rassembler comme en compendium dans les articles suivants, qui formeront le règlement fondamental de l'action populaire chrétienne, tiré de ces actes eux-même. Pour tous les catholiques elles devront être la règle constante de leur conduite.

RÈGLEMENT FONDAMENTAL DE L'ACTION POPULAIRE CHRÉTIENNE.

I
La société humaine, telle que Dieu l'a établie, est composée d'éléments inégaux, tels que le sont aussi les membres du corps humain ; vouloir l'égalité de tous ces éléments sociaux est impossible ; ce serait la destruction même de la société. (Encycl. *Quod apostolici muneris*.)

II
L'égalité des divers membres de la société réside uniquement dans le fait que tous les hommes tirent leur origine de Dieu le Créateur, tous ont été rachetés par Jésus Christ et doivent, selon la règle de leurs mérites et démérites, être jugés, récompensés et punis par Lui. (Encycl. *Quod apostolici muneris*.)

III
Il en résulte que dans la société humaine, selon l'ordre divin, il y a des princes et des sujets, des patrons et des prolétaires, des riches et des pauvres, des savants et des ignorants, des nobles et des plébéiens ; unis mutuellement ils s'entraident pour poursuivre le but final au ciel, et le bien-être matériel et moral sur la terre. (Encycl. *Quod apostolici muneris*.)

IV
L'homme a sur les biens terrestres non pas le simple usage comme les bêtes, mais encore le droit de propriété stable, et cela non seulement sur les choses que l'on use en les consommant, mais aussi sur celles dont on use sans les consommer. (Encycl. *Rerum Novarum*.)

V
La propriété privée, fruit du travail de l'industrie ou d'autre cession ou donation, est un indiscutable droit de nature, et chacun peut à son gré en disposer raisonnablement. (Encycl. *Rerum Novarum*.)

VI
Pour empêcher le désaccord entre le riche et le pauvre, il est nécessaire de distinguer la justice de la charité. Il n'y a pas de droit de revendication sinon quand la justice a été lésée. (Encycl. *Rerum Novarum*.)

VII
Les obligations de justice, autant de la part des patrons que des ouvriers, sont celles-ci : Fournir entièrement et fidèlement le travail qui a été convenu librement et selon l'équité, ne pas endommager les choses ou offenser les personnes des patrons ; dans la défense de ses propres droits, s'abstenir

d'actes violents et ne pas la transformer en émeute. (Encycl. *Rerum novarum*.)

VIII
Les devoirs de justice pour les capitalistes et les patrons sont les suivants :

Donner un juste salaire aux ouvriers, ne pas porter dommages à leurs justes épargnes, soit par violence, soit par fraude, soit par des mesures manifestes ou dissimulées, leur donner la liberté d'accomplir leurs devoirs religieux, ne pas exposer les ouvriers aux séductions corruptrices et aux périls des scandales, ne pas leur enlever l'esprit de famille et l'amour de l'épargne, ne pas leur imposer des travaux disproportionnés à leurs forces ou peu conformes à leur âge ou à leur sexe. (Encycl. *Rerum novarum*.)

XI
Le devoir de charité des riches et de ceux qui possèdent, c'est de secourir le pauvre et l'indigent conformément au précepte de l'Evangile, lequel précepte oblige si gravement qu'il en sera demandé compte le jour du jugement dernier d'une manière spéciale, conformément à ce que dit le Christ lui-même (Math. XXV). (Encycl. *Rerum Novarum*.)

X
Les pauvres ne doivent pas rougir de leur indigence ni dédaigner la charité du riche, surtout en pensant à Jésus Christ Rédempteur qui, pouvant naître parmi les richesses s'est fait pauvre pour anoblir la pauvreté et l'enrichir de mérites incomparables pour le ciel. (Encycl. *Rerum Novarum*.)

XI
A la solution de la question ouvrière peuvent beaucoup contribuer les capitalistes et les ouvriers eux-mêmes, par des institutions destinées à secourir les besogneux et à rapprocher et unir les deux classes entre elles : telles sont les sociétés de secours mutuels, les multiples assurances privées, les patronages d'enfants et surtout les corporations d'art et métiers. (Encycl. *Rerum Novarum*.)

XII
C'est vers ce but que tend spécialement l'action populaire chrétienne ou démocratie chrétienne avec ses nombreuses œuvres variées. Mais cette démocratie chrétienne doit être entendue dans le sens déjà défini avec autorité lequel, très éloigné de celui de la *démocratie sociale*, a pour base les principes de la foi et la morale catholique et surtout ne doit léser en aucune façon le droit inviolable de la propriété privée. (Encycl. *Graves de communi*.)

XIII
En outre, la démocratie chrétienne ne doit jamais s'immiscer dans la politique ; elle ne doit pas servir aux partis ni à des fins politiques ; ce n'est pas son affaire, mais elle doit exercer une action bienfaisante en faveur du peuple, fondée sur le droit naturel et les préceptes de l'Evangile. (Encycl. *Graves de communi*.) (Instruction de la S. C. des AA. EE. EE.) Les démocrates chrétiens d'Italie devront s'abstenir complètement de participer à une action politique quelconque, attendu que dans les circonstances actuelles et pour des motifs d'ordre très élevé cette action est interdite à tout catholique. (Instruction citée ci-dessus.)

XIV
Dans l'accomplissement de son rôle, la démocratie chrétienne a l'obligation la plus étroite de dépendre de l'autorité ecclésiastique en prêtant aux évêques et à leurs représentants pleine soumission et obéissance ; ce n'est pas un zèle méritoire ni une piété sincère d'entreprendre des choses, même belles et bonnes en soi, quand elles ne sont pas approuvées par le propre Pasteur. (Encycl. *Graves de communi*.)

XV
Pour qu'une telle action démocratique-chrétienne ait l'unité de direction, en Italie, elle devra être dirigée par l'Œuvre des congrès et des Comités catholiques qui, par tant d'années de louables fatigues, a si bien mérité de l'Eglise et à laquelle Pie IX et Léon XIII ont confié la charge de diriger le mouvement général catholique, toujours sous les auspices et la direction des évêques. (Encycl. *Graves de communi*.)

XVI
Les écrivains catholiques, pour tout ce qui touche aux intérêts religieux et à l'action de l'Eglise dans la société, doivent se soumettre pleinement, d'intelligence et de volonté, comme tous les autres fidèles, aux évêques et au Pape ; ils doivent surtout se garder de devancer, en tout sujet grave, les jugements du Siège Apostolique. (Instructions de la S. C. des AA. EE. EE.)

XVII
Les écrivains démocratiques-chrétiens, comme tous les écrivains catholiques, doivent soumettre à la censure préalable de l'Ordinaire tous les écrits concernant la religion, la morale chrétienne et l'éthique naturelle conformément à la Constitution *Officiorum et muneris* (art. 41) Quant aux ecclésiastiques, d'après la même Constitution (art. 42) même quand ils publient des écrits de caractère purement technique, ils doivent préalablement obtenir le consentement de l'Ordinaire. (Instruction de la S. C. des AA. EE. EE.)

XVIII
Ils doivent, en outre, faire tous leurs efforts pour que règnent entre eux la charité et la concorde, en évitant l'injure et le blâme ; quand il surgit des motifs de dissentiment, avant de rien publier sur les journaux, ils doivent en référer à l'autorité ecclésiastique, qui y pourvoira selon la justice. S'ils sont repris par cette autorité, qu'ils obéissent promptement sans tergiversation et sans se plaindre publiquement, étant d'ailleurs entendu que, par les moyens convenables, ils peuvent faire recours à l'autorité supérieure. (Instruction de la S. C. des AA. EE. EE.)

XIX
Finalement, les écrivains catholiques, en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, doivent se garder d'employer un langage qui puisse inspirer au peuple l'aversion des classes supérieures de la société.

Qu'ils ne parlent pas de revendications et de justice alors qu'il s'agit seulement de charité, comme on l'a déjà expliqué. Qu'ils se rappellent Jésus-Christ qui a voulu unir tous les hommes dans un lien d'amour réciproque qui est la perfection de la

justice ce qui implique l'obligation de travailler pour le bien réciproque. (Instruction de la S. C. des A. A. E. E.)

Les précédentes règles fondamentales, Nous, de Notre propre mouvement et de science certaine, par Notre autorité apostolique, Nous les renouvelons dans toutes leurs parties, et Nous ordonnons qu'elles soient transmises à tous les Comités, Cercles et Unions catholiques, de quelque nature et de quelque forme qu'elles soient.

Ces sociétés devront les afficher dans les locaux où elles ont leur siège et les relire souvent dans leurs réunions.

Nous ordonnons en outre que les journaux catholiques les publient intégralement; qu'ils promettent de les observer, et, en réalité, les observent religieusement; sinon qu'ils soient sévèrement avertis, et s'ils ne s'amendent pas, après cet avertissement, ils seront interdits par l'autorité ecclésiastique.

Mais, comme les paroles et la vigueur d'action ne servent à rien si elles ne sont constamment précédées, accompagnées et suivies par l'exemple, la caractéristique qui doit nécessairement reluire dans tous les membres de toute œuvre catholique, c'est celle de manifester ouvertement sa foi par la sainteté de la vie, par l'intégrité des mœurs et par la scrupuleuse observance des lois de Dieu et de l'Eglise. Et cela, parce que c'est le devoir de tout chrétien et aussi parce que celui qui va à l'encontre devrait rougir, attendu qu'il n'a aucun mal à dire de nous (Tit. II, 8).

De ces sollicitudes que Nous avons pour le bien commun de l'action catholique, spécialement en Italie, Nous espérons, par la bénédiction divine, d'heureux fruits en abondance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 18 décembre 1903, en la première année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

Hygiène et persiflage

Un certain Dr Laurendeau, sous prétexte de parler hygiène, fait du persiflage dans la *Revue médicale du Canada*, publiée à Montréal.

A la page 371, numéro du 30 décembre dernier, nous lisons ce qui suit :

" Les Juifs pratiquèrent la circoncision et s'abstinrent de manger de la viande de porc, mais ces pratiques qui sembleraient avoir l'air (*sic*!) de mesures hygiéniques, étaient plutôt des ordonnances religieuses ayant pour base le préjugé."

Déclarer la loi de Moïse basée sur le préjugé, c'est un peu raide, on l'admettra. Mais c'est au christianisme surtout que M. l'hygiéniste en veut. Lisez bien :

" Et pour suivre les siècles, le christianisme prêchant l'abandon de tous les biens, défendait à son origine l'usage des bains, n'ouvrait des asiles que pour soustraire à la vue les malades, mais sans aucun souci d'hygiène. Ce n'est que plus tard que l'on comprit que les processions et les flagellations n'étaient pas suffisant (*sic*!) pour éloigner les épidémies; mais il resta encore des vestiges de ces préjugés, et ce besoin de foi au surnaturel se manifeste actuellement sous une autre forme. Qui de vous n'a pas vu ces théories de pèlerins à Sainte-Anne-de-Beaupré; et je vous le demande, lequel parmi vous a jamais constaté le plus petit

miracle? Et quoi de plus contraire à l'hygiène que ces ramassis d'infortunés, entassés dans un bateau ou dans des voitures de chemin de fer, traitant leur maladie, exhibant leur infirmité, crachant ou suant leurs microbes? Il y a là, messieurs, un abus à combattre et des préjugés à déraciner, au nom de l'hygiène."

C'est du propre, n'est ce pas? Le médecin le plus matérialiste, le plus sectaire, le plus haineux de Paris ne parlerait pas autrement.

Et voilà la nourriture intellectuelle qu'offre à nos médecins et à nos étudiants en médecine une revue qui a pour rédacteur en chef un professeur à l'Université Laval, à Montréal, et pour rédacteurs nombre de médecins, professeurs à cette même Université catholique! En tête du comité de rédaction de cette revue on voit même figurer le nom du doyen de la Faculté de médecine de l'Université Laval, à Montréal, M. le Dr J.-P. Rottot!

Quant au fond de cette élucubration, cela manque tout à fait de sérieux.

Où, par exemple, M. Laurendeau a-t-il vu que le christianisme défendait l'usage des bains? C'est une sottise, qu'il a lue peut-être dans quelque publication de sectaire, s'il ne l'a inventée de toutes pièces.

L'affirmation que le christianisme prêchait l'abandon de tous les biens, aurait besoin d'être formulée plus scientifiquement pour être vraie.

Autrefois, comme il le fait aujourd'hui, du reste, le christianisme conseillait l'abandon des biens de ce monde à ceux qui se sentaient appelés à la vie parfaite; mais il n'a jamais prêché la pauvreté absolue comme une loi que tous doivent observer.

De tout temps, aux temps apostoliques, ainsi que de nos jours, l'Eglise a reconnu et défendu les droits de la propriété privée.

Et ces asiles que le christianisme n'ouvrait que pour soustraire les malades à la vue? Une simple affirmation qui ne s'appuie sur aucune preuve! C'est le procédé favori de ceux qui se livrent à la haute critique! Un mortel ordinaire, un homme simplement raisonnable reculerait devant une semblable ineptie, car il se dirait: une telle prétention est absurde, puisqu'elle est contraire à l'esprit de divine charité qui a toujours, au vu et au su du monde entier, animé l'Eglise de Jésus-Christ.

" Ce n'est que plus tard que l'on comprit que les processions et les flagellations n'étaient pas suffisant (*sic*!) pour éloigner les épidémies."

M. Laurendeau serait fort empêché d'établir l'existence, à une époque quelconque de l'histoire du christianisme, de cette prétendue doctrine sur la suffisance des processions et des flagellations pour éloigner les épidémies.

L'Eglise a toujours eu recours aux prières publiques pour conjurer les grands fléaux; elle y a encore recours; elle y aura toujours recours, malgré le persiflage des impies, parce qu'elle croit au surnaturel et à l'efficacité des supplications adressées au ciel. Mais elle n'a jamais enseigné qu'il faille négliger les moyens naturels pour empêcher ou guérir les maladies. Elle a toujours honoré le médecin — le vrai — selon la parole de l'Écriture sainte; et c'est elle qui a conservé et protégé la science médicale, comme les autres sciences

humaines, aux temps où la barbarie menaçait de tout submerger et détruire.

Non, les "processions" et les "flagellations" ne suffisent pas pour éloigner les épidémies. Mais les médecins et les hygiénistes n'y suffisent pas, non plus, la chose est assez visible! L'homme vraiment sage ne méprise ni les moyens naturels ni les moyens surnaturels. Il a recours, dans une juste mesure, aux deux, car les deux sont voulus de Dieu.

Surtout, les vrais savants n'ignorent pas que l'observance des lois de Dieu, la pratique des vertus chrétiennes, la sobriété, la mortification des sens constituent la meilleure des hygiènes et la plus efficace des protections contre les maladies.

"Le besoin de foi au surnaturel" existe encore, au grand désespoir de M. Laurendeau. Oui, et ce besoin existera toujours, malgré les efforts des matérialistes, parce que l'ordre surnaturel est aussi réel que l'ordre naturel.

L'Eglise empêche "le besoin de foi au surnaturel" de dégénérer en superstition et en idolâtrie.

Si les matérialistes modernes parvenaient jamais à détruire toute croyance au surnaturel divin, le monde ne se contenterait pas de leur soi-disant science positive; il retournerait, tout simplement, aux pratiques et aux croyances dégradantes de l'antique paganisme.

M. Laurendeau ne croit pas qu'il s'opère des miracles à Sainte-Anne-de-Beaupré. Il n'est pas obligé de le croire; mais pour pouvoir affirmer, scientifiquement, qu'il ne s'y opère pas de miracles, il devrait le prouver. Car jusqu'à preuve du contraire, les apparences sont contre lui.

Voici, en effet, un lieu de pèlerinage dont l'origine se confond avec l'établissement du Canada. Tous les ans, depuis des siècles, des milliers et des milliers de pèlerins se rendent à ce sanctuaire, au prix souvent de grands sacrifices. Au lieu de diminuer, le nombre des pèlerins tend sans cesse à augmenter d'année en année.

Nous prétendons que l'explication logique, rationnelle et raisonnable de ce phénomène, c'est qu'il s'obtient, au sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré, des faveurs signalées.

Une simple foi aveugle ne suffit pas pour expliquer ce mouvement populaire.

La crédulité, la superstition, la superstition aidant, pourraient réussir à créer un mouvement factice, momentané, local, soit. Mais là où la réalité ne répond pas à la foi populaire, il est impossible de créer des pèlerinages qui durent pendant des siècles et qui vont sans cesse grandissant. Prétendre le contraire, c'est soutenir qu'il peut y avoir des effets sans cause adéquate, que l'effet peut être plus grand que la cause; ce qui n'est pas scientifique.

Règle générale, il n'y a rien de moins scientifique que la critique des esprits soi-disant forts et des matérialistes prétendus savants.

Maintenant, nous admettons volontiers qu'il serait fort désirable qu'il y eût, à Sainte-Anne-de-Beaupré, un Bureau des constatations, à l'instar de celui qui fonctionne avec tant d'avantages à Lourdes. Un médecin catho-

lique a proposé, un jour, dans les colonnes de la *Vérité*, la fondation d'un bureau semblable à Sainte-Anne, à l'époque de la grande affluence des pèlerins. Malheureusement, sa parole n'a pas eu l'écho qu'elle aurait dû avoir.

Grâce à un Bureau des constatations, auquel aurait libre accès n'importe quel médecin, les guérisons étonnantes, si réellement il s'en opère à Sainte-Anne — et nous croyons qu'il s'en opère — seraient scientifiquement constatées.

La cause de la religion aurait tout à y gagner.

Les médecins de l'école matérialiste pourraient parler d'*autosuggestion*, d'*influence des foules*, etc, pour expliquer les guérisons subites et radicales, que les croyants appellent *miracles*, mais, au moins, ils ne pourraient pas nier les faits.

Quant aux dangers qu'offrent les pèlerinages, au point de vue de la santé, ils sont, n'en doutons pas, grandement exagérés, comme le sont, d'ordinaire, les prétentions des théoriciens à idées fixes, genre Laurendeau.

Peut-on établir que des maladies se soient propagées à la suite d'un pèlerinage à Sainte-Anne-de-Beaupré? Nous ne le croyons pas.

Dans tous les cas, il serait très facile pour un médecin de donner des conseils au sujet des précautions à faire prendre aux pèlerins, sans tomber dans le persiflage voltairien. Pour cela, il suffit d'être bien élevé.

Il nous est pénible d'avoir à défendre la religion et la saine raison contre une revue dirigée et rédigée, en grande partie, par des professeurs d'une université catholique. Mais, que voulez-vous? C'est une triste nécessité en ce pays où, selon certains optimistes, le mal de l'incrédulité, qui désole l'Europe, n'a causé aucun ravage!

Un mot à nos confrères de France

Nous comprenons parfaitement que nos confrères catholiques de France cherchent partout des armes pour combattre le détestable gouvernement français qui persécute l'Eglise et humilie la Patrie. Mais nous les prions, dans l'intérêt de la vérité, d'être plus circonspects, et de ne pas, en voulant porter des coups à la franc-maçonnerie française, mettre sur le pinacle la franc-maçonnerie américaine. Ces exagérations ne peuvent leur faire aucun bien réel, tandis qu'elles sont de nature à causer beaucoup de tort à la bonne cause de ce côté-ci de l'Atlantique.

La franc-maçonnerie, c'est toujours l'église de Satan, qu'elle se montre ouvertement impie et violente, comme en France, ou hypocrite et cauteleuse, comme en Amérique.

Dans notre numéro de décembre nous avons vu que M. François Veillot, de l'*Univers*, avait pris au sérieux le *Thanksgiving Day* des Yankees pour établir un contraste entre le gouvernement américain et le gouvernement français, au détriment de ce dernier.

Voici maintenant autre chose. M. J. M. Villefranche, dans le *Journal de l'Ain*, numéro du 25 novembre, pour établir, lui aussi, un contraste

entre ce qui se passe en France et ce qui se passe aux Etats-Unis, s'exprime comme suit, en parlant des écoles chez nos voisins :

" Et toutes les écoles sont également libres, également protégées. "

Or, tout le monde, en Amérique, sait parfaitement que toutes les écoles aux Etats Unis ne sont pas également protégées. Les seules écoles protégées, chez nos voisins, sont les écoles publiques, lesquelles sont des écoles absolument neutres, pratiquement sans Dieu. Elles constituent, cela va de soi, un péril épouvantable pour les enfants catholiques qui ont le malheur de les fréquenter.

Pour avoir des écoles à eux, les catholiques des Etats Unis sont obligés de payer double impôt : l'impôt général que l'Etat exige pour le maintien des écoles publiques, et l'impôt particulier que nos coreligionnaires doivent s'imposer, sous une forme ou sous une autre, pour fonder et soutenir leurs propres écoles, lesquelles ne reçoivent pas un sou d'allocation d'aucun pouvoir public !

Et c'est là ce que nos amis de France appellent le régime des écoles également libres, également protégées !

M. Villefranche termine ainsi son article :

"Chacun peut faire là-dessus les réflexions qu'il voudra. Les nôtres se borneront à ceci : Aux Etats-Unis, les prêtres catholiques ne sont ni protégés, ni contrecarrés, ni payés, ni privés de traitement par le gouvernement, et le gouvernement ne s'ingère pas dans le choix de leurs évêques et de leurs curés. Pas de Concordat, mais la liberté, le droit commun. "

Et pourtant le Pape Léon XIII, qui était aussi bien disposé qu'un pape pourra jamais l'être à l'égard des institutions américaines, a dû s'exprimer comme suit dans son Encyclique *Longinqua Oceani*, du 6 janvier 1895 :

" Sed quamquam haec vera sunt, tamen error tollendus, nequis hinc sequi existimet potendum ab America exemplum optimi Ecclesiae status. "

Ce passage peut se traduire ainsi :

" Mais quelle que soit la vérité de ces constatations, il n'en faut pas moins écarter l'erreur qui consisterait à croire qu'il faut chercher en Amérique l'idéal de la condition de l'Eglise. "

Donc, confrères catholiques de France, si vous voulez combattre le gouvernement maçonnique de votre pays à coups de comparaisons, de grâce, arrangez-vous de façon à ne pas tomber dans l'erreur qu'a signalée Léon XIII; ce que vous faites, assurément, en louant, sans discernement, le régime maçonnique des Etats-Unis.

Mais ce qui nous a le plus étonné, c'est un petit article de rédaction dans la *Vérité française* portant la date du 22 novembre dernier. Cela a paru sous le titre : *Les Sœurs, aux Etats Unis*. Le voici :

" Le gouvernement des Etats-Unis a fait parvenir à la maison-mère des Sœurs de la Charité, à Paris, une somme de 100,000 francs, pour frais de voyage et de première installation d'une centaine de Filles de Saint-Vincent de Paul, destinée à la fondation de nouveaux établissements dans l'Amérique du Nord.

" Quelle leçon pour nos tristes gouvernants ! "

Pourtant, à la *Vérité française* on est

en garde contre l'américanisme sous toutes ses formes. M. l'abbé Charles Maignen, très renseigné sur tout ce qui se rapporte aux choses des Etats-Unis, est un collaborateur régulier de ce journal. Enfin la *Vérité française* est un des rares, très rares organes de France qui soient en état de parler, sans erreur grave, des affaires de ce continent.

Et, cependant, cette incroyable information a paru dans les colonnes de la *Vérité française* ! (1)

Il aurait suffi, pourtant, de réfléchir un instant pour se convaincre que cette nouvelle ne pouvait pas être vraie.

Pour qu'elle pût être vraie, il faudrait d'abord changer la constitution même des Etats-Unis !

Le gouvernement de Washington n'a pas le droit de dépenser un sou pour favoriser un culte quelconque.

La séparation absolue entre l'Etat et les églises, voilà le principe fondamental de la politique des Etats Unis.

S'il y a parfois violation de ce principe, on peut être certain que ce n'est jamais au bénéfice des œuvres catholiques !

Donc, à sa face même, la nouvelle n'avait pas de vraisemblance.

Toutefois, pour être à l'abri de toute erreur possible, nous avons découpé l'entrefilet ci-dessus et l'avons envoyé à notre confrère de *The Review*, de Saint-Louis, pour avoir son avis. M. Preuss, tout en partageant notre conviction à priori que cela ne pouvait pas être vrai, a, cependant, transmis ledit entrefilet aux autorités du trésor, à Washington. La réponse s'est un peu fait attendre. Enfin, elle est venue à notre confrère, en date du 5 janvier, et nous l'avons sous les yeux au moment où nous écrivons. C'est la seule réponse qui pût venir de là bas : A Washington on ignore entièrement la chose : "So far as this Bureau is aware, there is no proposition on hand whereby the United States government will pay the sisters of charity of France one hundred thousand francs to send one hundred members of their order to this country. "

Et voilà ! Non seulement aucun paiement de ce genre n'a été fait, mais on n'a pas même entendu parler d'une proposition semblable !

Qu'on combatte les ennemis de l'Eglise, en France, c'est, certes, une œuvre très louable ; mais il doit y avoir moyen de mener cette campagne contre le régime maçonnique en France sans exalter le régime maçonnique aux Etats Unis !

(1) Ce qui est plus incroyable encore, peut-être, c'est que la *Semaine religieuse*, de Québec, numéro du 16 janvier 1904, ait reproduit, de la *Semaine religieuse*, d'Evreux, la même invraisemblable histoire ! Dans quel dessein la *Semaine religieuse* de Québec a-t-elle fait cette reproduction, sans un mot de commentaires ? C'est ce que nous ne parvenons pas à comprendre. Heureusement, on n'est pas obligé de tout comprendre ici-bas !

Décès

Nous regrettons d'apprendre la mort, arrivée le 22 janvier, au presbytère de Portneuf, de Mlle Henriette Pouliot, à l'âge avancé de 88 ans. Mlle Pouliot était la tante de M. le curé de Portneuf à qui nous offrons l'expression de nos sincères condoléances.

Doctrines fausses, enseignement dangereux

Le Jour de l'An, la colonie française de Montréal est allée saluer M. Kleczkowski, consul général de France, au Canada, lui a offert un cadeau et lui a présenté une adresse. M. le consul a répondu à cette adresse par un petit discours.

Certes, nous n'aurions rien à voir à cet échange de compliments, si l'affaire s'était passée en famille ; mais, selon la vulgaire habitude moderne, on a publié dans les journaux le compte rendu de cette fête intime. Le *Canada*, la *Patrie*, la *Presse*, du 2 janvier, nous apportent ce qui paraît être le texte même du discours de M. Kleczkowski. Nous avons donc, non seulement le droit, mais le devoir de nous en occuper.

Entre autres choses, M. Kleczkowski a dit :

" Son histoire (de la France) ne vous est pas inconnue. Vous savez que son génie ardent, par cela même qu'il est ardent, ne l'a pas toujours protégée contre l'écueil des passions violentes, et la tristesse des luttes sans pitié. Mais vous savez aussi qu'autant que l'artiste ignoré qui de son âme mystique a fait jaillir un si beau poème architectural, (1) la France porte toujours son idéal très haut dans l'espace. "

C'est là une idée favorite de M. le consul de France : Quoi qu'il arrive, la France poursuit toujours son idéal ! Il l'a déjà exprimée, dans une circonstance assez récente, ici à Québec.

Or cette doctrine est fautive, et l'enseignement qui en découle est dangereux.

Pas plus que le genre humain pris dans son ensemble, la nation française ne progresse pas, n'avance pas toujours, nécessairement, infailliblement. Les hommes, en général, et les Français, en particulier, ne sont pas assujettis à la prétendue loi de la *perfectibilité* constante, fatale. Le progrès moral de tous les hommes et de chaque homme dépend de la libre volonté humaine. Quand cette volonté se tourne vers le bien, se soumet aux lois de Dieu, il y a progrès. Quand elle se révolte contre Dieu et se tourne vers le mal, il y a recul.

Dans le moment actuel, et depuis nombre d'années, la France officielle, celle que M. Kleczkowski représente parmi nous, ne poursuit plus l'idéal que poursuivait la France chrétienne d'autrefois. Loin de le poursuivre, elle s'en détourne avec mépris, avec colère, avec rage. Elle fait tout ce qu'elle peut pour effacer de l'âme française le sceau du baptême qui a fait de la France la fille aînée de l'Eglise. Elle cherche à substituer à la douce loi du Christ l'horrible joug du paganisme maçonnique. En un mot, elle apostasie.

Y aura-t-il une réaction chrétienne en France ? On doit, certes, l'espérer ; car si elle ne se produit pas, la France périra, misérablement, dans quelque cataclysme dont l'horreur jettera le monde dans la stupeur. Mais tant que cette réaction n'aura pas accompli son œuvre de salut, on n'aura pas le droit de dire que " la France porte toujours son idéal très haut dans l'espace ". Au contraire, elle le foule honteusement aux pieds.

Au retour de son récent voyage en Europe, M. Kleczkowski s'est laissé interviewer par un représentant du *Canada*, de Montréal ; et d'après cet organe libéral, il aurait déclaré que la situation en France à l'heure actuelle est excellente (2).

Il est presque inconcevable qu'un

(1) Il s'agit de l'abbaye du Mont Saint-Michel.

(2) Le *Canada*, numéro du 16 décembre 1903.

homme intelligent, comme l'est incontestablement M. Kleczkowski, fasse une semblable déclaration au moment où la France penche vers l'abîme ? Et, cependant, nous n'avons pas vu qu'il ait contesté l'exactitude de ce compte rendu du *Canada*.

Il est donc de notre devoir de signaler aux catholiques du Canada le danger qu'offrent les enseignements de M. le consul de France. Ces enseignements sont de nature à créer, au sein de nos populations, une impression très fautive. A entendre parler monsieur Kleczkowski, rien de grave ne se passe là-bas ; tandis qu'en réalité la situation de notre ancienne mère patrie est lamentable au suprême degré.

La France officielle souffre d'un mal extrêmement contagieux : le mal de l'impunité. Il faut donc que nous soyons en garde contre elle et contre tout ce qu'elle nous envoie, si nous ne voulons pas contracter la terrible maladie dont elle se meurt.

Dire aux Canadiens que la France jouit d'une situation excellente, qu'elle porte toujours son idéal très haut dans l'espace, c'est les inviter à s'approcher d'elle sans défiance, sans précaution ; c'est les induire à s'exposer à un empoisonnement mortel.

Nous ne pouvons permettre que cette œuvre mauvaise s'accomplisse au milieu de nous, sans protester.

LE CARDINAL MERRY DEL VAL

— ET LES —

CATHOLIQUES LIBÉRAUX

On écrit de Rome à la *Vérité française* :

" Les plaintes du correspondant romain du *Corriere della Sera* sur le *motu proprio* de la démocratie sont des plus divertissantes. Il trouve que la politique de Pie X est entrée dans une période de réaction et d'intransigeance ; il nous parle d'un profond désenchantement que les démocrates auraient essayé ; il voit une contradiction flagrante entre l'approbation donnée au congrès de Bologne et les dispositions du *motu proprio* ; enfin, il assigne pour cause de tout le mal l'influence peu heureuse du nouveau secrétaire d'Etat.

" Nous surprenons ici la première attaque de la presse contre le cardinal Merry del Val, mais il y a déjà plusieurs jours qu'un Père Jésuite des plus doctes m'a averti d'une conjuration formidable et secrète dans le dessein de saper le crédit de Son Eminence auprès de Pie X et peut être de la déloger de sa place.

" Les fils en sont tenus par les partisans de la politique opportuniste, secondée de l'immense armée des catholiques libéraux. On avait cru que l'air des cours, si souvent respiré par le nouveau secrétaire d'Etat, le disposerait à oublier les principes ; on avait espéré se saisir de lui à la faveur de cette faiblesse même et s'en faire un jouet. Mais la méprise a été de courte durée. Sous la grâce des dehors et la douceur des manières, on a senti chez le nouveau secrétaire d'Etat, avec une soumission absolue envers le Souverain Pontife, une fermeté inébranlable. Aussitôt la faction s'est mise en campagne : après avoir quelque temps manœuvré dans l'ombre, elle ose maintenant se produire au grand jour. "

Pie X et les catholiques italiens

Depuis le dernier congrès des catholiques italiens, tenu, l'automne passé, à Bologne, de très vives discussions ont eu lieu.

Les démocrates chrétiens, les jeunes, dont le chef et l'inspirateur est l'abbé Murri, se sont rendus à Bologne en très grand nombre et s'étant emparés, en quelque sorte, du congrès, ont donné aux débats une tournure fâcheuse. L'avis des anciens, dont le chef est M. le comte Paganuzzi, était traité avec dédain par les démocrates. On a même poussé les choses au point de ne pas mentionner dans les vœux, ou résolutions, la question du pouvoir temporel des Papes.

L'idée qui paraît être au fond de la campagne menée par les démocrates chrétiens, c'est que l'Eglise devrait accepter les faits accomplis en Italie, retirer le non expedit adressé par Pie IX et Léon XIII aux catholiques italiens, et permettre à ceux-ci de prendre part aux élections politiques, de devenir électeurs et élus.

Les catholiques italiens attachés aux vieilles traditions voient avec alarme ce mouvement qui s'est accentué au congrès de Bologne, et des polémiques véhémentes se sont produites dans les journaux représentant les deux nuances.

S. S. Pie X a fait une série d'actes en vue de ramener l'accord entre les catholiques italiens et de mettre les choses à leur place.

Il y a d'abord son discours adressé, le 11 décembre, au conseil supérieur de la *Gioventù cattolica italiana*, discours dont la *Voce della Verità* a publié le texte authentique, et dont le correspondant romain de la *Croix*, de Paris, numéro du 23 décembre, donne la traduction. Dans ce discours, S. S. Pie X fait de grands éloges de la Société de la Jeunesse catholique italienne. Entre autres choses, le Pape dit :

« Qu'elle soit bénie la Société de la Jeunesse catholique qui, née au moment d'après luttés, eut le mérite de recueillir, sous son étendard, ces jeunes gens dont les ennemis du nom chrétien rêvaient d'exploiter l'inexpérience, de flatter les passions, d'utiliser pour le mal le talent, ces jeunes gens dont ils cherchaient, par suite, à énerver les âmes, à corrompre les mœurs, et dans le cœur desquels ils s'efforçaient de planter les germes funestes de l'incrédulité et de l'indifférence ! Qu'elle soit bénie, la Société de la Jeunesse catholique qui, triomphant du respect humain, a défendu, sans se laisser émouvoir, les droits violés de l'Eglise, de l'Eglise assaillie de toutes parts et abandonnée par ceux-là mêmes qui, jusque-là, avaient feint, hypocritement, de lui être fidèles. Votre Société a consolé dans leurs angoisses les deux glorieux Pontifes Pie IX et Léon XIII, elle les a aidés dans leurs nécessités, elle a rendu populaire et vénéré, non seulement en Italie, mais dans le monde entier, le pontificat romain. »

Puis, après d'autres louanges, non moins chaleureuses, vient cet avis d'une extrême importance, et dont la signification, en vue de ce qui s'est passé à Bologne, ne saurait échapper à personne :

« Dans tous les temps, les anciens

furent les chefs et les directeurs des peuples, les jeunes furent les bras et les exécuteurs fidèles. L'âge présent voudrait intervertir cet ordre. Mais comment est-il possible qu'elle remporte la victoire, une armée dont la direction serait aux mains de ceux qui, si généreux soient-ils, n'ont pas encore la maturité de l'esprit et une profonde expérience ? L'Histoire Sainte nous rappelle le fait de Roboam, qui abandonna le conseil donné par les vieillards et qui suivit celui des jeunes gens élevés avec lui : il vit incontinent diviser son royaume, et ses armées obligées par Dieu même à l'inaction.

« Veillez donc, bien-aimés fils, à recommander chaleureusement aux jeunes gens de chacun de vos cercles, selon la parole de l'Apôtre, de ne pas vouloir se conformer à l'esprit du siècle, mais bien plutôt de réformer le siècle par la sainteté de leur vie. Qu'ils ne prétendent pas à l'indépendance ni à substituer leur présomption à telle sagesse qui peut seulement leur être donnée par le supérieur, par les conseillers intégrés et par les véritables amis. »

Ensuite, nous avons le *motu proprio* de Pie X, en date du 18 décembre, qu'a publié l'*Osservatore Romano* du 21 décembre et que nous donnons intégralement en première page.

Dans ce document, le Souverain Pontife rappelle la nécessité de l'action religieuse des laïques, loue les éminents personnages qui, depuis longtemps, s'y consacrent, déclare que le congrès de Bologne, que le Saint-Siège encouragea, a démontré la vigueur des forces catholiques et les résultats heureux que l'on est en droit d'en attendre au sein des populations croyantes, à cette condition, toutefois, que l'action catholique soit bien dirigée et que parmi ceux qui y collaborent règne l'union des pensées, des affections et des œuvres. C'est pourquoi, en raison des regrettables polémiques, manifestant de profondes divergences de vues, qui viennent de se produire, Sa Sainteté juge nécessaire de rappeler les principes qui doivent inspirer toute action catholique. Dans ce but, le Saint Père promulgue de nouveau, en 19 articles, les règles sages tracées sur l'action populaire chrétienne (1) par les encycliques de Léon XIII *Quod apostolici, Rerum novarum, Graves de communi*, et par les instructions de la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires. Ces articles, ajoute le Souverain Pontife, devront être pour tous les catholiques une règle de conduite constante et inviolable.

Enfin, il y a une lettre du cardinal secrétaire d'Etat, adressée, par ordre du Pape, au directeur du journal *Domani d'Italia*, organe officiel de l'Œuvre des congrès. Voici un passage très important de la lettre du cardinal Merry del Val :

« ... Le Saint-Père a aussi remarqué avec une particulière satisfaction comment la direction de l'ineffable périodique en question a compris toute l'importance des réclamations que, tout récemment encore, le Saint Père faisait entendre pour la liberté et l'indépendance du Siège apostolique, et il ne doute aucunement que, dans le camp vraiment catholique, l'organe officiel de l'Œuvre des Congrès ne permettra point qu'on répande la

(1) C'est évidemment cette expression si précise : *action populaire chrétienne*, que Pie X veut substituer aux mots vagues : *démocratie chrétienne* auxquels tient une certaine école. — Note de la *Vérité*.

fausse insinuation d'une nouvelle direction, l'insinuation que les catholiques italiens devraient changer aujourd'hui d'attitude, et que le Saint-Siège aurait levé une interdiction établie par lui pour des raisons très pesées et bien connues de tous. »

Les paroles soulignées se rapportent, évidemment, au non expedit établi par Pie IX et Léon XIII. Pie X maintient donc la défense faite par ses prédécesseurs aux catholiques italiens de prendre part aux élections politiques, afin de ne pas reconnaître, en aucune façon, les faits accomplis au détriment des droits de la Papauté.

Voter pour des députés qui vont siéger, en vertu d'une usurpation sacrilège, dans la ville de Rome où seul le Pape a le droit de légiférer, ce serait admettre, au moins implicitement, la légitimité de cette usurpation. Se laisser élire député, en semblables circonstances, ce serait non moins inadmissible.

Par les documents qui précèdent, on peut voir que les idées des novateurs, des catholiques libéraux, des démocrates chrétiens, des américanistes n'ont pas plus de chance d'être acceptées par l'Eglise sous Pie X qu'elles n'en ont eu sous Pie IX et Léon XIII.

La situation en France

The Review, de Saint-Louis, a publié, naguère, une remarquable étude de M. l'abbé Charles Maignen sur la situation en France. Notre confrère de The Review, M. Arthur Preuss, a bien voulu nous donner communication du texte français de ce travail, et la permission de le publier dans la *Vérité*. Nos amis, nous en sommes convaincu, liront cet écrit avec grand intérêt et profit, et remercieront, avec nous, M. le directeur de The Review de leur avoir procuré cet avantage.

Monsieur le directeur,

Vous me demandez, pour les lecteurs de la *Review*, quelques explications sur ce qui se passe actuellement en France.

Il faudrait bien des pages pour traiter un sujet si vaste et si complexe. Je ne suis pas étonné d'ailleurs que certains de vos compatriotes, même parmi vos coreligionnaires, aient quelque peine à comprendre notre situation ; plus d'un Français est dans le même embarras.

Mais s'il n'est pas possible de tout dire et de tout expliquer, il existe cependant certaines vérités dont la connaissance permet de mieux apprécier les faits, de discerner leurs causes et de se rendre compte des lois générales auxquelles ils obéissent malgré leur apparente incohérence et leur étrangeté.

Il y a maintenant en France et ailleurs beaucoup de gens qui parlent de la persécution infligée aux congrégations et au clergé par le ministère Combes, comme d'un événement que rien ne faisait prévoir et dont il faut chercher l'explication dans des faits tout récents.

Rien n'est plus faux que ce point de vue.

La persécution violente dont nous sommes en ce moment victimes est la conséquence logique et la suite nécessaire des événements religieux et politiques accomplis depuis plus d'un siècle et dont l'ensemble constitue

la Révolution. Ces événements eux-mêmes se sont déroulés, sous l'influence d'une puissance formidable, qui fait agir, soit de gré, soit de force, soit même inconsciemment, tous les gouvernements et surtout la République française, et qui s'appelle la franc-maçonnerie. Je sais que, en Amérique, il y a des catholiques qui ne croient pas encore à cette influence de la franc-maçonnerie.

Vous savez aussi bien que personne sur quelles autorités et sur quelles preuves irréfragables il est facile d'appuyer mon assertion.

D'autre part, la franc-maçonnerie a pour but, plus ou moins avoué, mais réel, la destruction de l'Eglise catholique, à laquelle elle veut se substituer.

Encore une vérité qui est contestée chez vous, mais que reconnaissent enfin, vaincus par l'évidence, beaucoup de Français, même parmi ceux qui ne sont pas des catholiques pratiquants.

Si l'on n'admet pas ces deux vérités, il est impossible de rien comprendre à la situation actuelle de la France. Tout s'éclaire, au contraire, si on ne les perd pas de vue.

Donc, la franc-maçonnerie est le grand ressort de toute la politique européenne depuis cent cinquante ans, et elle use de sa puissance pour détruire le catholicisme.

Quels sont ses procédés ?

De l'aveu même de ses adeptes et d'après les documents officiels des Loges, voici comment elle agit. (Je ne parle pas ici des prétendues révélations de Léo Taxil. Ses impostures ont été inspirées par les Loges qui voulaient jeter la défaveur sur d'autres ouvrages, vraiment sérieux, dont elles redoutaient les révélations. Cette tactique n'a que trop réussi près du public frivole.)

Pour atteindre plus sûrement l'Eglise, tout l'effort de la Révolution, inspirée par les sectes, s'est concentré sur la France et sur Rome.

Détruire la monarchie française, tel a été le premier effort de la franc-maçonnerie.

La monarchie française une fois renversée, elle s'est servie de la France dont elle était dès lors maîtresse, pour porter les premiers coups à la souveraineté temporelle du Pape. Pie VI et Pie VII ont été frappés par la France révolutionnaire, et avec eux toutes les souverainetés légitimes ont été déposées.

L'œuvre accomplie, Napoléon, qui en avait été l'instrument, fut abandonné et trahi par les sectes dès qu'elles reconnurent que son ambition pourrait devenir pour elles une source de nouveaux périls.

Ne pouvant plus empêcher le retour de Pie VII à Rome et des Bourbons en France, la franc-maçonnerie fit en sorte que des hommes à elle, (Fouché, Talleyrand, Carnot, etc) se rendissent nécessaires au nouveau pouvoir afin d'empêcher qu'il s'établisse solidement et pour le trahir quand l'heure serait venue.

Ainsi firent les sectes dans les révolutions successives de 1830, 1848, 1870 : Servir, en apparence, tous les pouvoirs, mais n'en laisser durer aucun jusqu'au moment où la forme républicaine lui permettrait d'asseoir solidement sa puissance, sous le voile de l'irresponsabilité et de l'anonymat qui

lui convient si bien, telle fut la politique des Loges.

Depuis vingt-cinq ou trente ans, la double fin que la secte a poursuivie pendant un siècle est obtenue. Elle a employé ce dernier quart de siècle à consolider son œuvre, à semer le sel sur les ruines de la monarchie pontificale et de la monarchie française.

Mais elle n'en restera pas là.

Non seulement elle veut rendre impossible toute restauration future de ce qu'elle a détruit, mais elle veut encore détruire ce qui reste debout.

La souveraineté spirituelle du Pape est entière et son principal appui humain (denier de Saint-Pierre, Missions, etc) c'est cette population française restée fidèle à sa foi qui le lui fournit.

Nous voici parvenus au cœur de notre sujet et pour être plus clair j'exposerai ainsi l'état de la question.

Il y a deux Frances, ou plutôt il y a en France deux peuples divisés par des inimitiés profondes et maintenant plus que séculaires.

L'un est composé de tout ce qui reste encore de l'ancienne France : noblesse, bourgeoisie, peuple fidèle à la foi catholique et aux traditions d'honneur ; l'autre comprend tous les éléments révolutionnaires, impies, francs-maçons, protestants, sectaires, juifs, cosmopolites, aventuriers de toutes sortes.

Quelle est la plus nombreuse de ces deux catégories de Français ?

Si nous considérons la totalité de la population, il est incontestable que la France catholique l'emporte sur la France révolutionnaire.

Mais si, mettant à part les femmes et les enfants, nous ne tenons compte que des hommes adultes, en âge d'être électeurs, les deux camps sont à peu près d'égale proportion.

Sur dix à quinze millions d'électeurs il suffirait de déplacer deux cent mille voix pour changer le résultat des scrutins.

Ceci explique plusieurs phénomènes qui déconcertent les étrangers.

La population catholique (en y comprenant les femmes) étant de beaucoup la plus nombreuse, étant aussi très charitable, on comprend la prodigieuse fécondité des œuvres catholiques en France.

D'autre part, la population masculine étant divisée en deux camps presque égaux, cela explique la violence de la lutte.

Pendant tout le XIXe siècle, les classes qui constituent l'ancienne France avaient servi le pays sous tous les régimes, dans l'armée, la magistrature, le clergé. Le corps des officiers se recrutait, ainsi que la magistrature, dans les hautes classes ; le clergé, dans le peuple.

Grâce à ce concours fidèle et désintéressé de la vieille France, l'autre, la France révolutionnaire, a pu garder jusqu'à ces derniers temps une certaine tenue extérieure.

Comme la France catholique a servi loyalement tous les régimes, elle a servi le régime républicain et elle n'aurait jamais conspiré contre lui, (on le voit bien aujourd'hui) si ce régime avait respecté sa foi.

Si les représentants du parti républicain avaient voulu fonder solide-

ment le régime de leurs préférences, il eût suffi d'accorder aux catholiques une liberté même restreinte, puisque, en la refusant, on ne les a pas encore poussés à la révolte.

Mais le but de la secte n'est pas de fonder la république, c'est de détruire l'Eglise.

L'un des chefs du parti, le député Massé, vice président du Grand-Orient, l'a déclaré publiquement, il y a peu de jours : " la république, c'est la franc-maçonnerie à découvert, la franc-maçonnerie c'est la république à couvert. "

Non seulement les chefs du parti n'ont pas accueilli ceux qui se ralliaient à la république, alors même que la sincérité de leur ralliement ne pouvait pas être mise en doute, mais ils ont excommunié, si l'on peut employer cette expression, des républicains de vieille date, comme M. Etienne Lamy, uniquement à cause de leurs sentiments religieux.

Bien plus, les vieux républicains qui ne sont pas catholiques, mais seulement suspects de vouloir s'arrêter dans la voie de la persécution, comme Méline, Ribot et Waldeck-Rousseau lui-même sont aujourd'hui mis de côté.

Tout l'effort de nos gouvernants tend, non pas à accueillir, ni à garder les partisans nouveaux ou anciens de la République, mais à rejeter ceux qui ne sont pas décidés à aller plus avant, c'est-à-dire à exterminer le catholicisme en France.

Ce but, ils y tendent à tout prix et à tout risque, dût la France périr avec la religion qui l'a faite.

D'ailleurs, la destruction de la France n'est-elle pas au bout de cette tactique ?

Au commencement du XIXe siècle, la franc-maçonnerie a travaillé à exalter la puissance militaire de la France pour révolutionner par elle toutes les nations de l'Europe.

Au commencement du XXe siècle, l'objectif des sectes est tout différent : exalter la puissance des peuples non catholiques (Angleterre, Allemagne, Russie) et abaisser par des dissensions intérieures les nations catholiques, (Autriche, Italie, Espagne, France).

Depuis 1870, la République implantée en France par Bismark et son agent Gambetta a eu d'abord pour mission d'empêcher la guerre de se rallumer et de maintenir la France dans un état de faiblesse et de division.

Ensuite, avec l'affaire Dreyfus, une nouvelle phase a commencé, celle de la destruction systématique de la France. Jusque-là, les sectes ne s'étaient attaquées qu'à l'Eglise et à la monarchie ; désormais elles s'en prennent aussi à l'armée. La discipline militaire est une anomalie dans une société révolutionnairement démocratique et elle est un perpétuel danger, chez un peuple comme la France, de retour à l'esprit monarchique. De plus, le nombre des officiers sortis des écoles catholiques et demeurés fervents chrétiens croissait rapidement. Tant qu'ils furent en minorité et n'occupèrent pas les plus hauts grades, cela pouvait être toléré par la secte gouvernante, mais leur nombre devenait grand et l'ancienneté jointe au mérite allait mettre en leurs mains tous les plus hauts commande-

Il en était de même, à proportion, pour la plupart des emplois publics. L'enseignement congréganiste peuplait de ses élèves les grandes écoles du gouvernement. Tant qu'il n'a fourni qu'une minorité de candidats, on l'a toléré, mais on était résolu à empêcher qu'il atteignît la majorité.

Etes-vous sûr que les pays qui accordent une tolérance si vantée aux minorités catholiques n'agiraient pas de même le jour où ils verraient que la majorité va se déplacer ?

Toujours est-il qu'en France, les congrégations enseignantes sont victimes de leurs succès.

Nos catholiques ne sont pas assez forts ni surtout assez organisés pour s'emparer du pouvoir, mais ils ne sont pas assez faibles pour que le pouvoir ou plutôt ceux qui l'exploitent se sentent assurés d'y rester.

Voilà tout le secret de la crise.

Il me semble qu'après ces explications, plusieurs points obscurs s'éclaircissent.

Quand, par exemple, les persécuteurs accusent les congrégations d'être un danger pour la république ; c'est faux si l'on entend ce mot de la seule forme du gouvernement, mais c'est très vrai si on l'entend de la république s'identifiant à la franc-maçonnerie.

Or, le gouvernement républicain l'entend dans ce second sens.

Vous le voyez donc, aucune conciliation n'est possible et le conflit est irréductible.

Le mot d'ordre des sectes a été longtemps de s'avancer doucement mais sûrement. A présent le mot d'ordre est changé, ils frappent vite et fort. Cette seconde méthode leur réussira peut-être moins bien que la première.

Pourquoi les catholiques ne savent-ils pas résister efficacement ?

Il y aurait beaucoup à dire pour répondre à cette question.

D'abord, les catholiques vraiment dévoués à l'Eglise sont peu nombreux, relativement à la masse de la population.

Quand j'ai dit qu'ils atteignaient presque la moitié de la population masculine adulte, j'ai pris le mot catholique dans le sens large, qui comprend tous les baptisés assez fidèles à leur foi pour ne pas donner leur vote sciemment à un ennemi de l'Eglise. Mais parmi ces électeurs, le nombre de ceux qui sont capables de faire des sacrifices réels pour la défense de l'Eglise est minime et surtout ils sont dispersés au milieu d'une multitude d'hommes tièdes, indifférents ou hostiles.

De plus, même parmi les catholiques fidèles, prêts à se sacrifier, il y a un respect exagéré, une véritable superstition de la légalité, qui fait que l'idée de violer de front une loi, de résister en face à un gendarme n'entre même pas dans leur esprit. Cela leur semble une chose énorme !

Les persécuteurs le savent si bien qu'ils ont soin de revêtir toujours d'une apparence de légalité les mesures même les plus iniques. Cela suffit pour leur assurer l'impunité.

Cette lacune dans la formation intellectuelle et morale des catholiques, nous en sommes responsables, en partie, dans nos écoles, mais en partie seulement.

En effet, cette liberté d'enseignement dont on nous prive aujourd'hui n'était qu'une liberté déjà très relative. Si les congrégations pouvaient ouvrir des écoles et des collèges, elles n'étaient pas libres d'y donner l'enseignement qu'elles voulaient, mais elles étaient astreintes à subir le contrôle de l'Etat, pour le choix des programmes, des livres, des méthodes et surtout pour les examens et les diplômes qui restaient le monopole de l'Etat.

De là résulte cette mentalité particulière aux catholiques français qui sont un peu comme des enfants élevés par une mère chrétienne et par un père franc-maçon. Ils pratiquent leur religion avec une sorte de crainte et comme des gens qui ne sont pas tout à fait maîtres d'eux-mêmes.

Ajoutez à cela que le clergé concordaire, salarié par l'Etat, n'a pas et ne peut pas avoir, vis-à-vis du pouvoir l'indépendance qu'il faudrait pour inspirer aux catholiques d'autres sentiments.

Le Concordat de 1801, vicié dès l'origine par les articles organiques, fait partie de cet édifice que Napoléon a élevé pour perpétuer en France l'esprit et la domination révolutionnaire.

On voit aujourd'hui combien son œuvre fut savante et perfide.

Les catholiques soucieux de l'honneur et de la liberté de l'Eglise, verraient sans regrets la rupture du Concordat s'ils n'avaient la certitude que la secte au pouvoir saura prendre ses sûretés pour rendre plus précaire encore et plus dépendante du pouvoir laïc la situation du clergé.

Quelle sera l'issue de la lutte ?

Je n'hésite pas à dire qu'au point de vue politique et social, tout est perdu.

La désorganisation de nos forces militaires est déjà assez avancée pour qu'il n'y ait plus rien à attendre de l'armée, soit contre l'ennemi du dehors, soit contre l'ennemi du dedans.

Il n'y a rien à espérer non plus d'un revirement électoral. En effet, les élections n'auront pas lieu avant 1906. D'ici là, que de ruines ! La masse électorale pervertie, trompée, votera plus mal que jamais.

Si, par impossible, elle envoyait au parlement une majorité honnête, les hommes qui tiennent le pouvoir ne céderaient pas pour si peu.

Jusqu'à présent, tous les présidents de république se sont inclinés devant la majorité parce qu'elle était mauvaise. Mais si elle était bonne ils useraient alors contre elle de tous les pouvoirs que la constitution leur attribue.

Avec une administration aussi nombreuse et aussi puissante qu'elle est en France, avec une armée dont les chefs seront bientôt tous francs-maçons, ils se cramponneront au pouvoir et ne céderont qu'à la force.

Alors comme aujourd'hui, c'est seulement par la force, par la guerre civile, que le conflit peut être résolu.

Mais les obstacles multiples qui empêchent la guerre civile d'éclater et surtout qui l'empêcheraient de tourner au profit des meilleurs ne seront-ils pas alors ce qu'ils sont à présent ?

Faut-il attendre le salut d'une catastrophe amenée par la guerre avec l'Allemagne ou l'Angleterre ?

Sans doute, le gouvernement actuel

ne survivrait pas à une défaite, mais la France, au point où elle en est venue, ne serait-elle pas entraînée dans sa ruine ?

Nul Français ne peut souhaiter de lui voir courir un pareil risque.

D'ailleurs, la paix n'a jamais été plus assurée. D'une part, la république est prête à tout subir pour éviter la guerre, d'autre part les ennemis de la France ont tout avantage à la laisser faire son œuvre. Nous assistons sans fierté aucune aux visites royales faites à nos tyrans. Les rois ennemis paient ainsi de quelques honneurs ceux qui gouvernent la France au profit de leurs couronnes.

Les pires ennemis de la France sont ses gouvernants, et, après eux, leurs amis.

Tout gouvernement humain a ses faiblesses et même ses fautes, le nôtre est un gouvernement à part, gouvernement essentiellement anti-national qui travaille sciemment et obstinément à détruire tout ce qui fait la vie du pays.

Cependant nous n'avons pas perdu tout espoir. Il y a encore dans ce qui reste de la vieille France, des ressources insoupçonnées de foi, de dévouement et de courage.

Si les catholiques dignes de ce nom cessent d'écouter les politiciens qui les énervent et qui les trompent, pour se préoccuper uniquement de faire leur devoir, sans calculer les conséquences qui pourront en résulter, mais en n'ayant d'autre souci que de sauver leur âme et leur honneur, ils pratiqueront, par le fait même, une politique tellement habile et, (hélas !) tellement nouvelle que les plans de nos ennemis seront bouleversés.

Voyez ce qui se passe pour les congrégations religieuses. Quand il s'est agi de savoir si elles devaient faire la demande d'autorisation prescrite par la loi de 1901, tous les politiciens, tous les habiles ont déclaré qu'il fallait demander l'autorisation.

La pression en ce sens fut telle qu'un très petit nombre de congrégations seulement s'abstinrent de déposer leurs statuts. On leur en fit un crime, on les accusa de sacrifier leur œuvre à un fol orgueil ou à des vues politiques.

Elles crurent que l'honneur de l'Eglise ne leur permettait pas de se soumettre à une formalité qui n'était qu'un piège. Elles savaient que la secte au pouvoir haïssait trop l'Eglise pour qu'il y eût rien à attendre d'elle ; elles craignaient surtout d'être tentées par des menaces ou des promesses qui les entraîneraient au schisme.

N'ayant cherché que la gloire de Dieu, au mépris de la prudence humaine, il se trouve qu'elles ont pris le parti le plus sûr, le plus habile et qu'elles traversent avec moins de dommages spirituels et même temporels, l'ère des violences et des spoliations.

Il en sera toujours ainsi.

L'Eglise n'a besoin ni de diplomates, ni de stratèges, ni de financiers, ni de politiciens, les saints lui suffisent ; et quand elle subit un échec, c'est qu'à cette heure-là et dans ce lieu-là, il n'y en avait plus.

J'espère qu'il y en a encore en France et que la persécution vous le montrera. Je vous ai donné simplement mon avis sur la situation. Si je voulais seulement plaire au lecteur je préférerais la victoire,

Je préfère avouer sincèrement mon ignorance de l'avenir et la futilité des promesses que font à ce sujet certains politiciens catholiques ou libéraux.

C'est le libéralisme qui a été le fléau du catholicisme en France pendant un siècle, c'est lui qui a rendu possible le triomphe de la franc-maçonnerie ; par conséquent, tant qu'on prétendra sauver la religion en France par les idées et les méthodes libérales, les choses iront de mal en pis. C'est ce que l'on fait aujourd'hui. A moins d'un revirement complet dans l'attitude des politiciens catholiques et d'un retour loyal à une saine intranquillité, tout est perdu.

Mais ce retour est-il impossible ?
Qui osera l'affirmer ?

CHARLES MAISON.

LA MUSIQUE SACRÉE

UN AUTRE MOTU PROPRIO

En première page nous donnons un *motu proprio* de S. S. Pie X établissant les règles de l'action populaire chrétienne, non seulement pour l'Italie, comme on l'a faussement prétendu, mais pour l'univers catholique entier. Car si ce *motu proprio* a été écrit à l'occasion de polémiques trop vives survenues entre catholiques italiens et pour rétablir l'accord en Italie, les principes que pose le Pape sont d'une portée générale et regardent, par conséquent, tous les catholiques.

Dans ce *motu proprio* il y a quelques lignes qui se rapportent exclusivement à la situation particulière des catholiques italiens à l'égard du pouvoir politique de leur pays.

Le reste, tiré des Encycliques de Léon XIII, regarde tout le monde. Voilà pourquoi nous donnons ce document, intégralement.

Le *motu proprio* sur l'action populaire chrétienne est daté du 18 décembre.

Les journaux catholiques d'Europe nous ont apporté depuis un autre *motu proprio*, antérieur par la date à celui que nous publions dans le présent numéro. Ce document pontifical, portant la date du 22 novembre, fête de sainte Cécile, traite de la musique sacrée. C'est une législation admirable sur ce sujet si important.

Ce *motu proprio*, dont nous commencerons la publication dans notre prochain numéro, a été suivi d'une lettre de Sa Sainteté au cardinal vicaire de Rome, l'Em. Respighi, sur la restauration de la musique sacrée dans les églises de la Ville Eternelle. Nous publierons aussi cette lettre qui complète le *motu proprio*.

Les deux documents constituent l'inauguration d'une vaste réforme de la musique sacrée, réforme qui était vivement désirée depuis longtemps.

Nous extrayons ce qui suit d'un article de M. Arthur Loth, dans la *Vérité française* du 6 janvier :

" A peine monté sur le trône pontifical, Pie X a marqué son avènement par des actes d'autorité qui le mettent déjà au rang des grands Papes réformateurs. Gardien de la doctrine et des Livres saints, il a condamné, dans son représentant le plus téméraire en France, cette fausse exégèse kantienne, née de l'engouement germa-

nique, qui menaçait de pénétrer dans les séminaires et le clergé. Il a donné des règles sages et nécessaires à l'action sociale catholique qui, chez plusieurs, tournait trop manifestement à la démocratie et au socialisme. Enfin, il vient, par un règlement mémorable, de mériter le beau titre de restaurateur de la musique sacrée.

" C'est faire encore œuvre de doctrine et pourvoir à la réforme sociale que de s'occuper de la question du chant à l'église. Pie X l'indique, par de hautes considérations, dans sa lettre au cardinal vicaire de Rome...

" Avec quelle sagesse et quelle compétence ce Pape qui est, comme Thomas d'Aquin, à la fois théologien et musicien, trace les règles de l'étude et de l'exécution du chant sacré ! Le règlement édicté par lui devra servir de code dans toutes les églises et toutes les écoles cléricales, y compris les pensionnats religieux de jeunes gens et de jeunes filles.

" Homme d'Eglise avant tout, Pie X sait que dans un temps où s'agitent toutes les questions de réforme, où l'Eglise elle-même est travaillée par les projets de toute espèce de novateurs, la vraie réforme doit venir chez elle du dedans et qu'elle doit commencer par la prière, par le culte, par la vie chrétienne intérieure. C'est pourquoi il a donné d'abord ses soins à cette question capitale du chant liturgique.

" L'objet que ce Pape, si zélé pour la gloire et la beauté de la maison de Dieu, a particulièrement en vue, est de ramener le peuple chrétien à la pratique du chant et de la liturgie, pour l'unir plus intimement à la vie de l'Eglise. La vie de l'Eglise, c'est la vie chrétienne, telle que l'Eglise l'a réglée et organisée, et qui a son expression publique dans la vie de la communauté chrétienne, dans la vie liturgique de la paroisse."

La *Voce della Verità*, de Rome, dans son numéro du 1-2 janvier, publie ce qui suit :

" ... Le chant de la musique sacrée fut remplacé, à Rome, vers 1620, par le style et le genre des "concerts", d'origine profane.

" Le chant grégorien fut généralement aboli dans les églises, et si l'on en parlait, c'était comme d'un souvenir de temps à jamais effacés.

" Des tentatives de réforme n'avaient point manqué, çà et là, dans la première moitié du XIXe siècle ; c'était toutefois des œuvres isolées, sans conséquence pour le chant grégorien...

" La gloire d'avoir ouvert les voies au renouveau du chant grégorien revient à juste titre aux éditions de Reims et de Cambrai : elles commencent l'œuvre qui fut enfin achevée par les fils de la Congrégation de Solesmes. C'est grâce au zèle et à la ténacité de ces moines savants que les mélodies grégoriennes revinrent à leur intégrité et à leur pureté."

Le correspondant romain du *Freeman's Journal*, de New York, dont les informations sont généralement très exactes, s'exprime comme suit, numéro du 16 janvier :

" Pie X, sans la nommer explicitement, a parlé si clairement (dans ce *motu proprio*) de cette version (la version de Solesmes), qu'il n'y a pas à se tromper sur son intention. Il veut que le chant grégorien, selon la méthode de Solesmes, soit répandu dans le monde entier, et spécialement enseigné et étudié, chanté et aimé dans les séminaires."

On ne pourra pas supposer que la *Voce della Verità* et le correspondant romain du *Freeman's Journal* aient été influencés par un préjugé national en faveur du chant de Solesmes.

Naturellement, cette réforme de la musique sacrée que le Saint-Père vient d'inaugurer ne se fera pas du jour au

lendemain, ni sans quelques froissements, à Rome même, on pourrait dire plutôt, à Rome surtout.

Nous extrayons de la correspondance romaine de la *Vérité française* ces deux intéressants passages :

" Il y a eu au Gesù de superbes vêpres, comme il est d'usage le premier et le dernier jour de chaque année. J'avais demandé au sacristain si elles seraient selon la réforme, et l'avais fait entrer par là dans une sainte colère : " Comme vous y allez, monsieur ! s'était-il écrié : le *Motu Proprio* n'est que d'hier, et il vous faut la réforme dès aujourd'hui ! "

" En conséquence, les vêpres ont été des vêpres-concert, mais pour la dernière fois."

" Pour en revenir au *Motu Proprio* sur la musique sacrée, les chanteurs qui faisaient métier de courir les églises lors des solennités qu'on y célébrait, et d'y exécuter les compositions théâtrales dont le Saint-Père ne veut plus, remplissent Rome de leurs gémissements. Ils sont pères de familles, répètent-ils, et c'est leur gagne-pain qu'on leur ôte. Qu'ils se tiennent en repos : la charité de Pie X ne les oubliera pas. Mais il n'est pas juste que les abus se perpétuent par la considération du dommage que leur abolition fera essuyer à quelques particuliers.

" Il sera curieux d'observer la manière dont la réforme sera mise en pratique dans la basilique de Saint-Pierre, où la chapelle, appelée chapelle Julienne, n'employait guère d'autre musique que la moderne. Le *maestro* Peruzzi a été reçu hier en audience par le Saint-Père, qui la dirige et qui lui a fait connaître ses volontés.

" Nous verrons particulièrement si le chant grégorien prendra au chœur la place de l'horrible plain-chant dont ceux qui visitent Saint-Pierre ont les oreilles déchirées quand se tait la musique. Après Rome, la ville où la réforme aura le plus de peine à triompher, ce sera Vienne. La *Neue Freie Presse* annonce déjà qu'il sera impossible de l'accomplir."

Le Souverain Pontife Pie X, aussi ferme que doux, saura se faire obéir. Il ne permettra pas que ses enseignements et ses directions restent lettre morte. Comme le dit un correspondant romain : " Pie X, qui ne parle qu'après mûre délibération, se refuse à parler en vain. Son pontificat se distinguera par l'exactitude avec laquelle il fera exécuter ses prescriptions."

Notions fausses en matière d'éducation

Le bourrage scolaire

Les notions fausses en fait d'éducation—les lecteurs de la *Vérité* le savent assez—sont nombreuses ; et l'on aurait lieu de s'étonner de les rencontrer un peu partout, jusqu'au sein de nos catholiques populations des campagnes, en cette catholique province de Québec, si l'on ne savait quel progrès effrayant le libéralisme, fidèle allié des sectes, fait chaque jour parmi nous.

Ainsi, même après que Léon XIII, s'adressant à nous, Canadiens, nous eut rappelé, dans un document solennel, ce que cent fois déjà les Souverains Pontifes avaient déclaré au monde entier, savoir : que, sans un respect pratique et un enseignement sérieux de la religion véritable dans les écoles, il n'y a pas et ne peut pas y avoir de véritable éducation ; et que, par conséquent, nous ne devons point cesser de lutter, tant que nous n'aurons pas obtenu pour toutes nos écoles la liberté pleine et entière de cet enseignement avec

tout ce qui en découle — même, après cela, comme l'a dit naguère encore la *Vérité* avec plus de raison que jamais, nous, Canadiens, même nous Canadiens catholiques, nous restons les bras croisés, témoins indifférents et impassibles de la très injuste loi scolaire dont nos compatriotes catholiques du Manitoba sont les victimes depuis 1890.

Une autre idée archifausse, dont on surprend parfois l'expression jusque sur les lèvres de catholiques pratiquants, au moins d'une certaine manière, c'est que l'éducation se mesure sur les dépenses qu'elle occasionne ; et que, partant, plus les écoles coûtent cher dans un pays, plus ce pays doit nous apparaître bien élevé, instruit, éclairé et moral. D'où il faudrait conclure qu'il n'y a pas aujourd'hui d'éducation comparable à celle que le gouvernement maçonnique de France fait donner dans ses écoles qui lui coûtent des sommes fabuleuses ! Et des catholiques continueront à répéter cette parole sans sourciller, sans reculer devant l'énormité qui en est la conséquence.

Il y a bien aussi, touchant la question des écoles, d'autres idées malsaines que l'on pourrait signaler ici, telles que l'éducation d'Etat, l'uniformité des livres, la soi disant gratuité des livres, autant d'idées pronées par les loges maçonniques, ainsi que par la *Ligue de l'Enseignement* et l'*Alliance Française*, succursales de la franc-maçonnerie, et que l'on cherche, dans les pays catholiques, à faire admettre et à répandre sous le couvert des catholiques et même de certains représentants du clergé. Mais, ici, encore, le danger, vu le but poursuivi, qui est l'école sans Dieu, s'aperçoit facilement de quiconque n'est pas aveugle volontaire.

Cependant, il existe un autre défaut que l'on peut appeler fondamental dans nos écoles modernes et sur lequel il importe d'attirer l'attention, bien que le défaut en question ne soit pas un produit direct du programme maçonnique et ne soit pas particulier aux écoles neutres ou de l'Etat : nous voulons parler du *bourrage scolaire*.

Qu'on nous permette de citer, à ce sujet, les paroles de Ira Remsen, président de *John Hopkins University*, telles que rapportées par le *Catholic Columbian*. Cette citation, venant du chef d'une université de la république des Etats-Unis, n'en aura que plus d'autorité auprès de certaines gens qui aiment à aller chercher leur idéal chez nos voisins :

« Un défaut fondamental dans notre système actuel d'éducation, dit le président I. Remsen, c'est l'encombrement des matières. Nous exigeons de plus en plus de l'élève. Il devrait y avoir des bornes à ce système. C'est un gaspillage de temps. Nos exigences sont arrivées à un point déraisonnable. »

« En effet, ajoute le *Catholic Columbian*, les élèves en trop d'écoles s'appliquent à des études trop multipliées, et leur tâche quotidienne en chaque branche est trop longue. On bourre, on bourre et on bourre encore : et, en fin de compte, le élève n'ont qu'une masse indigeste de connaissances ; et ils n'ont pas même maîtrisé les premiers éléments de l'éducation. »

Il y a, sur ce point, matière à réflexion pour plus d'une commission ou d'une institution scolaire.

POLITIQUE FEDERALE

On a cru, pendant assez longtemps, que le parlement fédéral serait dissous et que les élections générales auraient lieu en janvier ou en février. C'était là l'opinion et des conservateurs et des libéraux. De part et d'autre, on se préparait à la lutte. Voilà maintenant qu'on annonce la réunion du parlement pour le 10 mars. Qu'est-il survenu pour empêcher l'appel au peuple et rendre nécessaire la convocation des Chambres ? Ceci, tout simplement. La fameuse loi du Grand-Tronc-Pacifique, votée à la dernière session, après un débat qui a duré des semaines et des mois, est une loi qui ne peut pas fonctionner. Il va falloir la reprendre, pour la rendre acceptable au Grand-Tronc. Tant que cette puissante compagnie ne sera pas satisfaite, impossible de songer aux élections ; car c'est elle qui doit fournir au parti ministériel le nerf de la guerre. C'est pourquoi nous avons une session, au lieu des élections.

M. Bernier est sorti du cabinet pour prendre la position de membre de la fameuse commission des chemins de fer. Il est remplacé, comme ministre de l'accise, par M. Brodeur, ci devant orateur de la Chambre des Communes.

On avait cru que cette position de membre de la commission des chemins de fer était réservée à M. Parent, pour lui permettre de se retirer, avec grâce, du poste de chef du cabinet, à Québec. De toute évidence, les efforts que l'on a faits pour déloger notre premier ministre n'ont été couronnés d'aucun succès. M. Parent y est et il y resté. Tout le monde, pourtant, soupire après un changement de régime à Québec.

M. Blair, on s'en souvient, est sorti du cabinet Laurier, avec éclat, l'été dernier, parce qu'il ne pouvait approuver la politique ministérielle au sujet du Grand-Tronc Pacifique. Et voilà maintenant qu'il accepte de ce même gouvernement la présidence de la commission des chemins de fer ! Fin peu glorieuse !

M. Blair est remplacé comme ministre des chemins de fer dans le cabinet Laurier par M. Emmerson, ancien premier ministre du Nouveau Brunswick.

AH !

Le *Soleil*, 23 janvier, publie le compte rendu sommaire d'une séance de la Commission de la colonisation tenue à Montréal, le 22, et que lui transmet son correspondant particulier. Nous en extrayons ce qui suit :

« La séance se termine par une suggestion très importante de la part de M. Dumase Parizeau. Il désire que l'on fasse venir comme témoins au moins deux des colons (1) et des gardes-forestiers du gouvernement. Ces derniers, paraît-il, n'ont pas toujours toute la compétence et surtout toute la délicatesse de conscience voulue. On veut voir comment ils opèrent afin de savoir comment il se fait que le gouvernement perd UN MILLION CHAQUE ANNÉE sur les droits de coupe. »

Ah ! Le gouvernement perd un million de piastres chaque année sur les droits de coupe ! Joli état de choses, n'est-ce pas ? Belle administration de la fortune publique !

Peu à peu la vérité se fait jour !

Si l'on faisait une enquête véritable et sérieuse sur le département des Terres publiques, le résultat jetterait la consternation dans le pays.

Voilà des années et des années que la Province est hontusement pillée !

(1) Par ce barbarisme on désigne des mineurs. — Note de la *Vérité*.

Remerciements

Plusieurs, nous devrions plutôt dire, un grand nombre de nos abonnés ne veulent pas que nous leur donnions crédit des six mois pendant lesquels la *Vérité* n'a pas paru. Nous les remercions cordialement de leur générosité. On veut bien même nous dire, à ce propos, des choses trop aimables. Voici ce qu'un de nos abonnés des Etats-Unis nous écrit : « Faites partir mon abonnement du 16 décembre comme par le passé. Ce serait indigne, il me semble, de profiter de la faveur que vous offrez à vos abonnés. Votre malheur est déjà assez grand. Je vous souhaite un prompt retour à une santé parfaite. Ce n'est pas une faveur que nous offrons à nos abonnés. N'ayant pas reçu la *Vérité* pendant six mois, il n'est que juste qu'ils n'aient pas à payer ce semestre. Ceux qui veulent bien le payer font un acte de générosité pour lequel nous les remercions, encore une fois. »

A propos de la Ligue de l'Enseignement

Et de notre système scolaire

{ Notre-Dame-des-Neiges (Ouest) P. Q. 21 janvier 1904.

Monsieur J.-P. Tardivel, directeur de la *Vérité*, Québec.

Monsieur le directeur,

Dans la *Vérité* du mois dernier (déc. 1903), vous avez bien voulu signaler à l'attention de vos lecteurs et louer le modeste travail que j'ai cru devoir publier, dans l'intérêt du public, sous le titre de *La Ligue de l'Enseignement. Histoire d'une conspiration maçonnique à Montréal*.

« Cette brochure, d'une grande importance est, dites-vous, bien écrite, bien agencée, et devrait dessiller les yeux des plus optimistes, en leur faisant toucher du doigt l'œuvre maçonnique qui s'accomplit au milieu de nous. Nous félicitons M. Bernard de son travail et nous souhaitons que sa brochure soit beaucoup lue. »

Mes plus sincères remerciements, mon cher monsieur, pour ces bonnes paroles qui renferment, avec un précieux encouragement, une sérieuse recommandation. Ces paroles n'ont, à mes yeux, qu'un défaut, celui d'être trop flatteuses pour l'auteur.

La brochure dessillera-t-elle les yeux de tous ?

Rien assurément de plus désirable ; mais il est permis d'avoir des doutes sur ce point. J'aurai probablement bientôt l'occasion de m'expliquer davantage, car le public a fait à ma brochure un si bienveillant accueil qu'en trois semaines la première édition a été presque épuisée. Déjà l'on me presse pour en préparer une seconde, qui verra certainement le jour si la Providence rétablit un peu ma santé.

Je ne manquerai pas alors de corriger l'erreur au sujet de la Loge *Les Coeurs-Unis*, ainsi que quelques erreurs typographiques.

Mais je corrigerai surtout l'erreur que vous, ainsi que plusieurs autres, m'avez signalée et dans laquelle je suis tombé bien innocemment : je veux parler de celle qui a trait au système de l'instruction publique de la Province de Québec.

Bien qu'habitant ce pays depuis 14 ans, je ne connaissais cette organisation, je l'avoue, que très imparfaitement, seulement par certains traits extérieurs assez propres à donner le change sur ses principes, son esprit et ses tendances.

D'autant plus qu'on avait pu entendre ici, il y a deux ans, M. l'avocat A. Chauvin, ancien député, proclamer, en pleine conférence universitaire, ledit système scolaire comme l'idéal, en quelque sorte, de l'union de l'Eglise et de l'Etat en matière d'éducation.

Je suis bien revenu de mes premières idées, depuis que je me suis mis à examiner les choses de plus près, et que je me suis efforcé de voir jusqu'à quel point le célèbre franc-maçon et laïcisateur, M. Ferdinand Buisson, président actuel de la Ligue française de l'Enseignement, a raison, lorsque, à la page 473 du tome Ier de son *Dictionnaire*

de *Pédagogie*, il place le Canada parmi les pays dont les lois scolaires renferment le principe de l'école neutre.

Veillez agréer, monsieur le directeur, je vous prie, l'assurance de ma parfaite considération.

HENRI BERNARD.

REPONSE A UNE QUESTION D'ACTUALITE

On nous écrit :

Certains gens ont demandé comment expliquer l'esprit, les tendances et les actes plus qu'étranges de la Société Saint-Jean-Baptiste, de Montréal. Cette Société, disent ils, semble avoir complètement oublié son vrai caractère, son but, ses traditions et n'être plus guère nationale que de nom. On sait l'usage, pour le moins suspect, qu'elle fait si souvent du « Monument national » de la rue Saint-Laurent, édifice construit aux frais du public et pour l'érection duquel des appels répétés ont été faits, des années durant, au plus pur patriotisme de tous les Canadiens français. On se rappelle la distribution de médailles qu'on a permis à l'*Alliance Française* — une société qui ne vaut pas mieux que la *Ligue de l'Enseignement* — de venir y faire publiquement, à la fin de certains cours qui s'y donnent ; on n'a pas oublié les danses scandaleuses qui y ont eu lieu sous prétexte de charité, etc. ; sans parler de la spéculation qu'elle paraît autoriser ; ni de l'idée anti-patriotique de scinder notre fête nationale en fête religieuse et en fête civile ; ni du projet d'un congrès neutre auquel elle se propose d'inviter tous nos compatriotes, en juin prochain.

Certains gens ont demandé comment expliquer tout cela.

Or, un vieux citoyen catholique de Montréal, observateur éclairé de tout ce qui se passe en cette ville, et parfaitement connu pour la modération et la mesure qu'il met en ses paroles, répondit brièvement ainsi à la question : « Lisez, dit-il, par exemple, dans la *Patrie*, de Montréal, numéro de samedi, 20 juin 1903, sous la rubrique : *La Société de Saint-Jean-Baptiste de Montréal* :

OFFICIERS GÉNÉRAUX : — Hon. F. L. Béique, président ; J. X. Perrault, 1er vice-président ; H. Laporte, 2d vice-président ; Arthur Côté, secrétaire ; Arthur Gagnon, trésorier ; Joseph Garceau, commandeur général.

DIRECTEURS : — L. O. David ; Alex. Prudhomme ; R. Dandurand, J. I. Beauchamp ; L. E. Geoffrion, Siméon Baudin.

Quand, ajouta le même citoyen, vous vous rappellerez quelles sont les idées déjà assez connues de quelques-uns de ces officiers généraux ; qui est comme l'âme de ce corps, lequel compte plus d'un membre de la *Ligue de l'Enseignement* et dont plus d'un s'est signalé par son zèle en faveur de l'hôpital et de la bibliothèque neutre ; et, quand, après cela, vous saurez que les 24 sections de la même société se laissent mener par les officiers généraux, vous aurez l'explication désirée. Avec cela tout s'explique.

DEPART POUR L'EUROPE

Mgr Bégin, archevêque de Québec, est parti pour un voyage en Europe, dans l'intérêt de sa santé.

Feu M. Antonin Pagès

Il y a déjà quelques semaines que la nouvelle de la mort de M. Pagès, président général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, a été annoncée par les journaux et les revues catholiques de Paris. M. Pagès a succombé à une attaque foudroyante, le 18 septembre, dans sa propriété d'Auvergne, où, comme tous les ans, il était allé prendre quelques jours de repos. Il était président général de l'admirable société de Saint-Vincent-de-Paul depuis 17 ans. C'est donc une grande figure catholique qui vient de disparaître. Homme de zèle et d'action, apôtre dans l'âme, M. Pagès a su communiquer le feu de la charité qui le dévorait, à la grande armée dont il était le commandant aimé et respecté.

Au Canada, où les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul sont nombreuses et prospères, (1) on aimera sans doute à connaître un peu en détail la vie de M. Pagès.

Voici ce que le *Bulletin de la Société de Saint-Vincent de Paul*, publié chaque mois, à Paris, dit au sujet de M. Pagès :

Un des principaux soucis du président que nous pleurons était de maintenir la Société de Saint-Vincent de Paul dans ses primitives traditions d'humilité et de simplicité. A ce titre, il réprouvait particulièrement les éloges funèbres; il prit plus d'une fois la plume pour rappeler que, sur la tombe encore entr'ouverte d'un membre de la Société, ses confrères doivent se garder de rien ajouter aux dernières prières de l'Eglise.

Cette règle, qui a été scrupuleusement observée aux obsèques de M. Pagès, ne saurait nous interdire de rappeler brièvement, dans l'intimité de ce Bulletin et pour l'édification de nos confrères, l'étendue des services par lui rendus à notre Société. Dans quelques années il conviendra sans doute de retracer, dans un rapport détaillé, l'histoire de sa présidence; nous nous contenterons aujourd'hui d'en esquisser quelques traits généraux.

M. Antonin Pagès était né le 28 décembre 1833, d'une ancienne et honorable famille d'Auvergne. Un de ses parents, nommé Pagès-Deshuttes, était garde du corps en 1789, et se fit égorger, dans la nuit du 5 octobre, en barrant aux envahisseurs la porte de la reine Marie-Antoinette. L'arrière-grand-père de notre président, avocat au présidial de Riom à la même époque, s'était honoré par son courage à défendre les accusés devant les commissions et tribunaux révolutionnaires. Son père fut premier président de la Cour de Riom et membre de la Chambre des députés sous Louis-Philippe.

De tels antécédents destinaient tout naturellement M. Antonin Pagès à la carrière judiciaire. Attaché d'abord au parquet de la Cour de Paris, il fut successivement substitué à Tonnerre, à Châlons-sur-Marne, à Troyes, à Reims, puis procureur impérial à Troyes, substitué au tribunal de la Seine et enfin substitué du procureur général près la

Cour d'appel de Paris. Dans ces dernières fonctions, chargé du service central, c'est-à-dire de l'administration et de la correspondance, il révéla une compétence hors de pair, que récompensa, dans les conditions les plus flatteuses, la décoration de chevalier de la Légion d'honneur. C'est là qu'il acquit cette facilité de conception, cette maîtrise de style, ce maniement des hommes, qui devaient lui être si utiles dans la pratique des grandes œuvres catholiques et dans la direction de notre Société.

La Providence avait en effet ses vues; elle permit que la très brillante carrière judiciaire de M. Pagès fût brisée par le plus honorable scrupule. Les décrets de 1880 sur la dissolution des congrégations le blessaient à la fois dans ses convictions de catholique et dans sa conscience de magistrat: quoique aucun concours effectif ne fût réclamé de lui pour l'exécution de ces mesures, sa délicatesse ne lui permit point de demeurer fonctionnaire du gouvernement qui les avait édictées. Son intention, comme il le déclarait au vénérable cardinal Guibert, archevêque de Paris, en lui soumettant cette grave détermination, son intention était de consacrer aux œuvres son temps et son expérience; il tint parole avec fidélité pendant les vingt-trois années qui lui restaient à vivre.

Parmi ces œuvres, la nôtre fut d'emblée l'objet de sa prédilection. Il était membre de notre Société depuis un certain temps; au lendemain d'une crise difficile, il avait été nommé président d'une Conférence d'étudiants parisiens, qui, par ses soins, s'était rapidement relevée. En 1880, M. Baudon eut l'heureuse inspiration de l'appeler au Conseil général. Vice-secrétaire, puis vice-président général en 1883, il révéla de telles aptitudes, un tel zèle pour notre Société et une si parfaite compréhension de son esprit, que bientôt ce nouveau venu apparut à tous comme le guide désigné pour le lendemain. Ses aînés, MM. Alfred Thureau-Dangin, le baron Christian de Baulny, Louis Frison, mettaient leur joie à compléter son initiation et à s'effacer devant lui. M. Baudon, de plus en plus éprouvé par l'âge et par la maladie, confiait à M. Pagès des intérêts dont la durée allait s'allongeant; en 1886 enfin, il le désignait comme son successeur au choix du Conseil général et à la ratification de la Société tout entière. L'adhésion fut si vive et si unanime que la modestie de M. Pagès dut s'incliner. Ses confrères attendaient beaucoup de sa présidence. Après dix-sept ans de constante collaboration, les survivants de cette époque sont encore une fois unanimes à déclarer que leur attente a été dépassée.

Président modèle, M. Pagès l'était d'abord aux séances du Conseil général. Il arrivait avec un ordre du jour soigneusement et minutieusement préparé; sans se fier ni à son impeccable mémoire ni à son lumineux talent d'exposition, il tenait à mettre les yeux de ses confrères; puis, la discussion ouverte, il la laissait se poursuivre avec la plus cordiale, la plus entière liberté, n'intervenant que pour rappeler un principe ou pour préciser un fait. Le moment venu, en

termes choisis sans prétention, familiers sans trivialité, il donnait sa propre opinion, en ayant soin de tenir compte de tous les avis, vinsent ils du plus novice ou du plus inexpérimenté. Dis-neuf fois sur vingt, on s'y ralliait par acclamation. Mais parfois M. Pagès, remarquant un confrère demeuré silencieux, le sollicitait amicalement d'exposer toute sa pensée; loin de se formaliser de la contradiction, il la provoquait avec instances, et si, par extraordinaire, la majorité du Conseil se prononçait contre la solution qui avait ses préférences, il constatait le résultat, le sourire aux lèvres, sans qu'une ombre vint altérer la sérénité de ce visage où se reflétaient d'une façon si expressive la droiture de la conscience et l'exclusif amour du bien.

Quand le représentant d'un Conseil de la province ou de l'étranger assistait à la séance du Conseil général, M. Pagès excellait à lui faire un cordial accueil, à le questionner, à reconforter son zèle. C'est ici que sa prodigieuse mémoire le servait à merveille. Maintes fois un confrère, arrivant à l'improviste, a été stupéfait de trouver le président général au courant des moindres détails de telle ou telle affaire locale, exposée dans une lettre vieille de plusieurs mois.

En dehors de ce cercle forcément restreint, les membres des Conférences connaissaient M. Pagès par les allocutions que, deux fois par an, il prononçait aux assemblées générales des Conférences de Paris, et que le *Bulletin* mettait ensuite sous les yeux des confrères du monde entier. Il a fallu les très vives instances de ses auxiliaires pour le faire consentir à ce que quelques-unes de ces allocutions figurassent dans les dernières éditions du *Manuel*, à la suite des circulaires de MM. Bailly, Gossin et Baudon: elles sont en tous points dignes d'un tel voisinage. Avec son humilité ordinaire, M. Pagès soumettait au Conseil général le sujet de ses futures allocutions: il s'agissait soit de recommander une œuvre nouvelle, soit de rappeler l'observation de quelque vertu fondamentale ou de quelque article du règlement, soit de mesurer le chemin parcouru depuis un certain temps. Après avoir réfléchi et prié, il apportait au Conseil son projet de rédaction, tracé d'une main ferme et nette, d'un style à la fois grave, simple et pénétrant; on sentait qu'il n'y avait pas eu plus d'hésitations dans la pensée que de ratures dans le manuscrit. Il provoquait néanmoins, il sollicitait instamment les critiques de ses confrères, et rien n'était plus édifiant que la bonne grâce avec laquelle, oubliant sa supériorité de rang, d'âge, d'intelligence et de vertu, il modifiait un mot ou une phrase sur l'observation timidement énoncée par tel ou tel membre infiniment moins autorisé que lui.

Dans ces allocutions, nous retrouvons avec bonheur les plus éminentes qualités de notre président général: le zèle, la pondération et l'autorité. Ecrites en vue d'une situation et d'une époque déterminée, elles n'en seront pas moins toujours consultées avec fruit, tant leur auteur était intimement pénétré de l'esprit de nos fondateurs, tant il a su donner une expression

frappante aux principes qui doivent toujours guider un confrère de Saint-Vincent-de-Paul. Ceux d'entre nous qui ont connu et aimé M. Pagès rechercheront dans ces pages les doctrines et les sentiments qui inspiraient sa conversation; plus tard, elles pourront aider nos cadets à comprendre l'idée à la fois très humble et très élevée que M. Pagès se faisait de la Société de Saint-Vincent de Paul, de son rôle au début du XXe siècle, de l'extension qu'elle était appelée à recevoir, des vertus sociales et privées dont ses membres devaient donner l'exemple.

M. Pagès ne prononçait que deux allocutions par an et ne présidait le Conseil général qu'une fois par semaine. C'était tous les jours, au contraire, qu'il adressait plusieurs longues lettres aux présidents des Conférences ou Conseils éloignés de Paris. La caractéristique de sa présidence a peut-être été le développement considérable donné à la correspondance du Conseil général. Il était pénétré de cette idée que plus notre Société s'étendait et plus il était utile d'en maintenir l'unité, non seulement par des allocutions générales ou des circulaires, mais par des communications adaptées à la situation de chaque pays, de chaque Conseil, parfois de chaque Conférence. Ces communications étaient si opportunes, si goûtées des intéressés, que ceux-ci en réclamaient le renouvellement et que le président général était consulté de tous les coins du monde, parfois sur des incidents de minime importance. La tâche en devenait écrasante; il la portait allègrement, à force de zèle et de puissance d'application. Il se réservait, en principe, la rédaction de toutes les lettres longues et difficiles, de toutes celles qui touchaient à des points délicats; il ne confiait les autres à ses collaborateurs qu'après leur avoir fourni de vive voix un thème net et précis et ne les signait qu'après les avoir soigneusement revues et parfois corrigées. Cette correspondance mériterait d'être plus tard publiée, au moins par extraits: elle ferait ressortir la sollicitude de notre président, son attachement à nos règles fondamentales, son tact dans toutes les questions de personnes, et aussi ce don de clarté qui lui faisait toujours mettre en relief le point essentiel d'une situation.

(A suivre.)

La langue française et le téléphone

L'*Electrical World* nous apprend que les employés du téléphone de Paris ont constaté que, dans les communications téléphoniques à grande distance, la langue qui s'entend le mieux est le français. Il paraît que dans les transmissions de messages téléphoniques entre Paris et Londres, quand il y a une tempête et quand on se sert de l'anglais, on n'entend rien, tandis que le français se perçoit distinctement, à cause des variétés d'accentuation et surtout de la sibilation des sons.

(1) Dans la seule ville de Québec il y a 26 Conférences de charité, dont cinq composées exclusivement de jeunes gens. Une sixième Conférence vient d'être formée parmi les jeunes Congréganistes de la Haute-Ville. Nous espérons que la jeunesse catholique militante de la vieille capitale sera de nombreux imitateurs dans le reste de notre province.